



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
et de la mer de la Somme

**CCDSA du 28 mars 2022**  
**Bilan de l'activité Accessibilité dans le département**

----  
**Service habitat et construction**

# Bilan des commissions plénières 2021

- 69 séances en 2021 pour traiter l'accessibilité des ERP principalement.
  - Ces séances sont réparties entre 4 commissions d'arrondissement, 2 commissions intercommunales et 1 sous-commission départementale.
  - 4 membres présents sur les 4 convoqués (ou avis écrit) en moyenne par commission.
  - 7 membres présents ou avec un avis écrit sur les 11 convoqués pour la SCDAPH.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, les dossiers sont étudiés par 3 instances au lieu des 7 :
  - La SCDAPH,
  - Les 2 commissions intercommunales : Amiens Métropole et Baie de Somme
    - *pour mémoire toutes demandes localisées dans le périmètre des intercommunalités sauf ERP de 1<sup>ère</sup> catégorie et demande de dérogation*



# Analyse des dossiers en séance

- Pour l'ensemble du département de la Somme, 929 nouveaux dossiers déposés et 750 avis rendus en 2021 par l'une des instances :

	Arrondisst Amiens*	Arrondisst Abbeville*	Arrondisst Montdidier*	Arrondisst Péronne*	SCDAPH	CI Baie de Somme	CI Amiens Métropole
750 Avis rendus	43	34	20	53	376	39	185

\* jusqu'au 31 août 2021

- L'essentiel des demandes concerne des ERP de 5<sup>ie</sup> catégorie (près de 70%)
- Particularité pour la SCDAPH : En 2021, toutes les séances ont été proposées en audioconférence.



# Teneur des avis – ERP ayant reçus une avis défavorable

- 3,20 % des avis émis sont défavorables (soit 24 dossiers en 2021)

	Arrondisst Amiens	Arrondisst Abbeville	Arrondisst Montdidier	Arrondisst Péronne	SCDAPH	CI Baie de Somme	CI Amiens Métropole
24 Avis défavorables	2	1	0	0	16	5	0



# Teneur des avis – Critères entraînant un avis défavorable

- Il ressort 2 critères principaux qui entraînent un avis défavorable :
  - La teneur du dossier est insuffisante pour vérifier l'accessibilité de l'ERP
  - Le projet présenté n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.
- Pour les dérogations (compétence exclusive SCDAPH), 2 motivations principales justifient un avis défavorable :
  - La dérogation n'est ni justifiée ni motivée au sens de l'article R163-4 du CCH
  - L'impossibilité technique n'est pas avérée
- 8 dossiers ont été redéposés suite à un avis défavorable ou un rejet.



# Visite et conseils accessibilité

- La réglementation donne la possibilité de saisir les commissions en charge de l'accessibilité pour des groupes de visite « accessibilité ».
  - A l'initiative du maire 1 mois avant l'ouverture d'un ERP pour le périmètre SCDAPH
  - A l'initiative du président de la commission intercommunale avant l'ouverture de l'ERP pour le périmètre CI
    - => En 2021, aucune visite accessibilité n'a été sollicitée.
- DDTM et Guichet unique : conseils en accessibilité
  - 5 visites conseils gestionnaires d'ERP en 2021
  - Accompagnement quotidien des gestionnaires / maîtres d'ouvrages par téléphone ou en rendez-vous à la DDTM



# Suivi des AD'AP et mise en place des contrôles

- Poursuite des opérations de fiabilisation des AD'AP en 2021

Estimatif de 2 981 AD'AP pour plus de 6 716 ERP dans le département.

- 1 885 ERP couverts par les attestations d'accessibilité.

=> Depuis 2020, 26 gestionnaires d'ERP ont fait l'objet d'une première phase de contrôle administratif (demande de bilans, attestations, ...)

- L'objet des contrôles :

- Reprendre contact avec les gestionnaires d'ERP en cours d'AD'AP ou en fin d'AD'AP pour réaliser un point de situation,
- Accompagner en cas de difficultés,
- Faire reprendre le chemin de l'accessibilité aux gestionnaires « égarés ».

=> Maintien de la pédagogie avec possibilité de sanction en cas de mauvaise volonté.



# Suivi des ADAP et bilan de la 1ère phase de contrôles administratifs

- Bilan :

- Aucune réaction pour 9 gestionnaires (35%) => Poursuite des actions de contrôle en 2022
- 8 % retirés de la cible de contrôle (2 très petites communes) => Recentrage sur des gestionnaires à enjeux plus important
- 57 % de retours « positifs » et/ou à poursuivre (15 gestionnaires) :
  - \* Prorogation de délais
  - \* AT accordée
  - \* Visite sur place pour conseils
  - \* Attestations, bilans, ...
  - \* Simple contact





SERVICE HABITAT  
ET CONSTRUCTION

Conception : DDTM80 / SHC  
BQC

Photos : DDTM80

Direction départementale des  
territoires et de la mer de la  
Somme

35, rue de la vallée  
- 80000 Amiens -  
03.64.57.24.00

Mars 2022